

Mise à jour: 08/03/2011 20:46
Trafic d'influence à Blainville

Le maire nie tout

Andrew McIntosh

AGENCE QMI

Les allégations de trafic d'influence et de remise d'argent pour obtenir un permis de construction pour une garderie à Blainville «sont de purs mensonges», a soutenu le maire de Blainville, François Cantin.

Dans un communiqué de six pages publié tard lundi soir, le maire Cantin semblait tout de même vouloir se distancer de Jean-Guy Ayotte, agent immobilier de Blainville et vieux routier de la politique québécoise, qui se retrouve au centre de la controverse, en précisant que «si les gens d'affaires impliqués ont fait des allégations ou des promesses en échange de sommes d'argent, ni le maire, ni la direction générale, ni quelconque conseiller ne les a mandatés pour procéder de cette façon. C'est le cas aussi des officiers du parti Vrai Blainville/Équipe Cantin.»



M. Cantin a dénoncé la nouvelle de l'Agence QMI, la qualifiant de récit «totalement faux».

La nouvelle publiée lundi a révélé l'existence d'un enregistrement secret d'une rencontre durant laquelle M. Ayotte aurait demandé des milliers de dollars en paiements illicites, pour aider l'homme d'affaires Karlo Kramer à obtenir un permis de construction pour un projet de garderie. La Sûreté du Québec a déclaré à l'Agence QMI qu'elle menait une enquête et qu'elle pourrait saisir l'enregistrement cette semaine ou la semaine prochaine.

M. Ayotte aurait déclaré que les paiements versés par M. Kramer chemineraient dans les mains des fonctionnaires de la Ville pour se retrouver éventuellement dans les coffres du parti au pouvoir, Vrai Blainville, de façon à remplumer le parti après les coûteuses élections de 2009, selon deux sources confidentielles qui ont lu la lettre d'avocat de 2010 qui décrit un enregistrement de la réunion.

Dans une lettre remise à la Ville, l'avocat de M. Kramer, Jean Paquin, a laissé entendre qu'il allait déposer une poursuite contre Ville si elle ne versait pas à son client la somme de 595 000\$ en dédommagement pour les frais encourus par le torpillage du projet de garderie, disant que son client avait été la victime de tractations politiques.

M. Cantin a nié catégoriquement que la Ville ait tué le projet de garderie de M. Kramer, mais il a admis que l'incompétence bureaucratique pourrait avoir joué un rôle dans cette déconfiture.

M. Cantin a déclaré que M. Kramer et son partenaire, Frank Scaringi, étaient en partie responsables de l'échec de leur propre projet, parce qu'ils n'avaient pas cherché à corriger au moment opportun un problème concernant un changement de zonage qui affectait leur propriété.

Les hommes d'affaires avaient obtenu une dérogation aux règles de zonage en 2008 permettant la construction d'une structure à deux étages. Ce changement n'a pas été inclus dans la mise à jour du plan d'urbanisme de Blainville adopté à l'automne 2009. M. Cantin dit qu'il s'agissait d'une «omission involontaire».

Cette omission a forcé MM. Kramer et Scaringi à repartir à zéro et à payer un montant supplémentaire de

8000\$ pour faire approuver leur projet, a reconnu M. Cantin.

Le projet de garderie de MM. Kramer et Scaringi est toutefois mort de sa belle mort, parce que les promoteurs ne pouvaient plus respecter les délais pour obtenir les subventions accordées par le gouvernement provincial pour les garderies.

M. Cantin a affirmé que la Ville et ses élus sont maintenant en bons termes avec M. Kramer et qu'ils l'ont aidé avec un nouveau projet.

Le maire Cantin a assuré que, depuis, M. Kramer a retiré ses allégations et s'est excusé. «Il n'existe aucun litige», a affirmé M. Cantin.

M. Kramer a été peu loquace lorsque joint par téléphone, refusant de discuter du communiqué de M. Cantin, des affirmations ou des revendications à son endroit, ou de ses projets à Blainville.

«Je suis en Amérique latine en vacances. Je n'ai pas du tout envie de parler avec qui que ce soit», a-t-il dit avant de raccrocher.

Réactions inhabituelles

Lorsqu'un homme d'affaires de Blainville a engagé un avocat et menacé la Ville d'une poursuite civile s'il ne recevait pas 595 000\$ en dédommagement après le torpillage de son projet de garderie, le maire François Cantin et les fonctionnaires de la ville ont réagi d'une manière plutôt inhabituelle.

Au lieu d'appeler la Sûreté du Québec et de réclamer une enquête au sujet du trafic d'influence allégué par l'entrepreneur Karlo Kramer, le maire et un haut fonctionnaire ont communiqué avec leur propre chef de police pour envisager plutôt la possibilité d'accuser M. Kramer d'avoir proféré des menaces.

On a ainsi demandé à la chef de police de Blainville, Linda Ouimet, de consulter un procureur de la Couronne afin de vérifier si la Ville pouvait porter de telles accusations contre M. Kramer en se basant sur le contenu de la lettre de son avocat.

Un procureur de la Couronne a rejeté la requête, disant que les citoyens avaient le droit d'embaucher des avocats et de déposer des demandes formelles de dédommagement s'ils considéraient avoir été traités injustement.

Curieusement, ni le maire Cantin ni aucun autre représentant de la Ville n'ont pris de mesures pour demander à la police d'enquêter sur les allégations de M. Kramer. Ce dernier affirmait avoir été invité à verser des milliers de dollars pour obtenir un permis de construction pour son projet de garderie. M. Kramer affirmait aussi avoir secrètement enregistré la réunion incriminante.

Le directeur général de la Ville de Blainville, Paul Allard, a plutôt avisé le conseil municipal lors d'une réunion en décembre, que le maire Cantin estimait que la lettre de l'avocat de M. Kramer contenait des propos diffamatoires et de possibles menaces contre les autorités municipales.

Dans la lettre rédigée pour M. Kramer, l'avocat Jean Paquin a allégué qu'on avait exercé des pressions sur son client pour le contraindre à verser de l'argent à un agent immobilier. Toujours selon cette lettre, l'agent en question a affirmé qu'il transférerait l'argent aux fonctionnaires municipaux et au parti politique au pouvoir.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'a pas rapporté ces allégations à la Sûreté du Québec, le maire Cantin a répondu que c'est parce qu'il savait qu'elles étaient fausses, même s'il a admis qu'il n'a jamais écouté l'enregistrement présumé de la conversation incriminante.